Nations Unies S/PV.5815



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5815e séance

Vendredi 21 décembre 2007, à 10 h 25
New York

Président :	M. Spatafora	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Natalegawa
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-65519 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Ambassadeur Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

J'invite M. Pascoe à prendre place à la table du Conseil.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Depuis la Conférence d'Annapolis, les négociations bilatérales entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont commencé. L'attachement sans faille de la communauté internationale a été mis en lumière lors de la conférence des donateurs, de la réunion du Quatuor et d'une réunion entre le Quatuor et les membres de la Ligue des États arabes, événements historiques tenus à Paris le 17 décembre.

Dans le même temps, les faits nouveaux sur le terrain, y compris les nouvelles activités d'implantation de colonies de peuplement et la violence actuelle, constituent des sources de préoccupation. Dans les semaines et les mois à venir, notre objectif doit être d'insuffler une dynamique réelle à tous les aspects du processus de paix.

Le 17 décembre, le Secrétaire général s'est associé aux représentants de 68 États et institutions internationales à la conférence des donateurs de Paris, qui a été organisée par le Gouvernement français et visait à accorder un appui financier à l'Autorité palestinienne pendant les trois années à venir. Les donateurs se sont félicités du Plan palestinien de réforme et de développement présenté par le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad et ils se seraient engagés à donner 7,4 milliards de dollars d'aide à l'Autorité palestinienne.

Nous nous félicitons de l'ampleur et de la profondeur de l'appui des donateurs et nous saluons les efforts de tous ceux qui ont aidé à faire de la conférence des donateurs un succès. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la promesse de Paris ne pourra être réalisée que si tous les partenaires – l'Autorité palestinienne elle-même, les donateurs, et le Gouvernement israélien – mènent désormais un effort commun. Les donateurs devront faire en sorte que leurs promesses de dons soient honorées; l'Autorité palestinienne devra mettre en œuvre son programme de réformes; et Israël devra lever sensiblement les restrictions imposées aux déplacements et à l'accès. Les quatre coprésidents – la France, la Norvège, la Commission européenne et le représentant du Quatuor, M. Blair – se sont engagés à assurer un suivi de la conférence.

Le jour même de la conférence de Paris, le Quatuor s'est réuni et

> « a réaffirmé qu'il importait de renforcer les capacités économiques et institutionnelles palestiniennes afin de jeter les bases d'un État palestinien viable et prospère en Cisjordanie et à Gaza » (Communiqué de presse SG/2134, 17 décembre 2007).

En exprimant son soutien énergique au Plan palestinien de réforme et de développement, le Quatuor a invité les donateurs à rétablir l'aide bilatérale directe à l'Autorité palestinienne et a approuvé une dernière reconduction du Mécanisme international temporaire jusqu'à la fin de mars 2008. Comme je l'ai mentionné, la réunion du Quatuor a ensuite été suivie d'une réunion très productive entre le Quatuor et des membres de la Ligue des États arabes.

En plus de son rôle dans la préparation de la conférence des donateurs, le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, poursuit ses efforts pour parvenir à des accords sur des projets communs entre l'Autorité palestinienne et Israël, puis à leur mise en œuvre, car ceux-ci ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de la situation sur le terrain.

Je voudrais maintenant passer à la question des négociations bilatérales. Conformément à l'entente commune d'Annapolis, les négociations israélo-palestiniennes ont commencé officiellement le 12 décembre, lors d'une réunion du comité de pilotage conjoint dirigé par la Ministre des affaires étrangères israélienne Mme Livni et M. Ahmed Qureia. Le Quatuor a accueilli favorablement ce fait nouveau, et a réitéré sa volonté de continuer de participer de près et d'accorder son soutien aux démarches des parties pour conclure un accord avant la fin de 2008.

Ce qui est essentiel pour améliorer la situation sur le terrain et renforcer la confiance à l'appui des négociations bilatérales, c'est la prise de mesures concrètes par les parties pour, selon les termes de l'accord commun d'Annapolis, mettre en œuvre immédiatement leurs obligations respectives au titre de la Feuille de route. À cet égard, nous notons que le 4 décembre des appels d'offres ont été lancés pour la construction de 307 nouveaux logements dans la colonie de peuplement israélienne de Har Homa. Le Secrétaire général a réaffirmé la position de l'ONU sur l'illégalité des colonies de peuplement.

Les membres du Conseil se souviendront que la première phase de la Feuille de route exige que le Gouvernement israélien gèle toute activité d'implantation, y compris ce qui a été appelé la croissance naturelle. Le Secrétaire général a reçu des protestations écrites du négociateur en chef de l'Organisation de libération de la Palestine, du Secrétaire général de la Ligue des États arabes et du Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

Le Quatuor a exprimé son inquiétude face aux appels d'offres, appelant les parties à s'abstenir de prendre des mesures qui sapent la confiance et soulignant qu'il importe d'éviter toute action susceptible de préjuger de l'issue de négociations sur le statut définitif. Nous réitérons l'appel du Quatuor aux deux parties à progresser dans la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la première phase de la Feuille de route, y compris un gel par Israël des implantations, le démantèlement des postes avancés non autorisés et l'ouverture des institutions de Jérusalem-Est, ainsi que des mesures palestiniennes pour mettre un terme à la violence, au terrorisme et aux incitations à ceux-ci.

À cet égard, à la suite du déploiement en novembre de 300 agents de sécurité supplémentaires à Naplouse, l'Autorité palestinienne a récemment déployé quelque 500 officiers de police armés dans la ville de Tulkarem, en Cisjordanie, aux fins de confisquer les armes non autorisées et d'imposer l'état de droit. Les tensions ont augmenté entre les forces de sécurité palestiniennes et les militants armés – notamment à Hébron, où le domicile du Gouverneur a récemment été attaqué. Ceci souligne à la fois les progrès en cours et les difficultés persistantes auxquelles fait face l'Autorité palestinienne alors qu'elle tente d'imposer son contrôle en Cisjordanie.

Il est nécessaire d'appuyer et de réformer les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne pour garantir l'efficacité de leur action. La poursuite et le renforcement de la coopération en matière de sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne sont également essentiels. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les obstacles à la circulation en Cisjordanie sont désormais au nombre de 563. Les travaux de construction du mur à l'intérieur du territoire palestinien occupé, qui s'éloignent de la Ligne verte et contreviennent à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, se poursuivent.

L'insécurité à laquelle sont confrontés les civils des deux côtés du conflit est soulignée par les chiffres pour la période à l'examen : 37 Palestiniens ont été tués et 71 blessés par les Forces de défense israéliennes (FDI), deux Palestiniens ont été tués et 21 blessés au cours des violences internes, et 11 Israéliens ont été blessés par des militants Palestiniens.

Les pires violences ont eu lieu dans ou à partir de Gaza, d'où 216 roquettes et obus de mortier ont été tirés par des militants palestiniens, visant soit des points de passage, soit le territoire israélien. Nous condamnons ces attaques aveugles, qui mettent en danger les civils dans les communautés israéliennes situées à proximité de la bande de Gaza. Elles ont aussi fait des blessés et causé des dégâts matériels, et perturbé la vie de milliers d'Israéliens. Ces attaques menacent aussi la sécurité du personnel humanitaire aux points de passage.

Les FDI ont mené des raids mortels dans la bande de Gaza, visant des militants présumés responsables d'attaques à la roquette. Le Djihad islamique a menacé de reprendre les attaques suicide à l'intérieur d'Israël. Le soldat israélien Gilad Shalit passe son dix-neuvième mois de captivité à Gaza. Israël continue d'exprimer des inquiétudes au sujet d'armes et de matériel militaire qui entreraient clandestinement dans Gaza. Dans cette situation très instable, nous continuons

d'exhorter toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza reste gravement préoccupante. Les passages de personnes et de biens vers Gaza demeurent limités – même si un certain nombre d'habitants de Gaza ont pu quitter par le point de passage de Rafah pour participer au pèlerinage à la Mecque. Seules 13 catégories de base d'aliments et d'articles domestiques, du matériel médical et certains types d'équipement pour l'assainissement de l'eau sont autorisés à pénétrer dans la bande de Gaza depuis Israël. Les restrictions aux livraisons de carburant annoncées le 28 octobre restent en vigueur.

L'argent liquide ne peut plus pénétrer dans Gaza en raison des restrictions à l'importation de dollars et d'autres devises, excepté pour des décaissements spécifiés, comme les salaires des employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de l'Autorité palestinienne.

Les exportations depuis Gaza ont virtuellement cessé depuis juin. Les membres du Conseil se rappelleront que l'Accord réglant les déplacements et le passage, de novembre 2005, qui avait pour but d'assurer à Gaza une économie viable, fixait un objectif de 400 camions par jour quittant Gaza avec des exportations. Pour donner une idée de la situation actuelle, en tout 77 camions sont sortis de Gaza par Kerem Shalom depuis juin – 7 sont sortis en août avec des pommes de terre, 66 en décembre avec des fleurs et des fraises. Au moins 14 Palestiniens sont morts après que la permission de sortir de Gaza pour subir un traitement médical eut été refusée ou retardée. Sans la reprise du flux régulier d'importations et d'exportations, la situation socioéconomique et humanitaire de Gaza continuera de se détériorer.

Je me félicite de la volonté affichée par le Premier Ministre Fayyad de faire fonctionner les points de passage rouverts avec du personnel de l'Autorité palestinienne, et j'appelle toutes les parties à se saisir de cette proposition avec un sentiment d'urgence et de responsabilité.

Passant au Liban, l'élection présidentielle continue d'être au centre de négociations entre dirigeants politiques libanais. Il semble y avoir un accord de principe sur la candidature du général Michel Suleiman à la présidence. Toutefois, les parties restent profondément divisées sur les prochaines mesures à prendre pour assurer l'élection du général Suleiman, qui est actuellement le commandant en chef de l'armée libanaise. La Constitution libanaise exige que deux années se soient écoulées avant qu'un fonctionnaire d'État puisse être élu président – et bien sûr cette disposition devrait être modifiée.

L'opposition a déclaré qu'il devrait d'abord y avoir accord sur la composition du nouveau gouvernement avant que le parlement puisse élire le général Suleiman à la présidence. La Coalition du 14 mars maintient que tout accord de ce genre doit intervenir après l'élection du président. Malgré plusieurs initiatives et efforts de diverses parties pour sortir de l'impasse, les Libanais ne sont pas encore parvenus à s'accorder sur la question. En conséquence, depuis le dernier exposé au Conseil, la session parlementaire durant laquelle sera élu le nouveau président a encore été repoussée à plusieurs reprises.

Le Secrétaire général et ses représentants dans la région sont en contact étroit avec les dirigeants libanais, et plus généralement avec les dirigeants régionaux et internationaux, pour tenter de trouver une solution à la crise politique prolongée. Le 17 décembre, se trouvant à Paris pour la conférence des donateurs des Palestiniens, le Secrétaire général a appelé à l'organisation d'une séance sur le Liban qui a réuni les représentants de l'Arabie saoudite, ainsi que de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de l'Italie, de la Jordanie, du Royaume-Uni, ainsi que de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Conseil européen. La déclaration publiée à l'issue de cette réunion a réaffirmé un appui fort et non négociable au Liban et à son peuple. Elle a dit l'urgence d'autoriser le Parlement à se réunir immédiatement pour remplir ses devoirs constitutionnels et insisté pour que les puissances étrangères agissent conformément aux décisions du Conseil de sécurité, en respectant pleinement la Constitution et les institutions démocratiques du Liban.

L'absence persistante d'accord et le vide constitutionnel qui en résulte suscitent de graves inquiétudes. La situation actuelle est dangereuse et ne peut pas durer. Il est d'une importance cruciale pour l'État libanais que tous les dirigeants du pays cherchent une solution qui permette la tenue immédiate d'élections présidentielles. C'est d'autant plus nécessaire compte tenu des attaques qui se poursuivent contre la souveraineté et la stabilité du Liban, dont

l'illustration la plus récente est l'assassinat brutal du général François el-Hajj, des Forces armées libanaises.

Au Sud-Liban, la situation reste calme. Cependant, on a enregistré un nombre accru de violations de l'espace aérien par Israël. Comme indiqué dans l'exposé du mois dernier, les survols constituent des violations de la résolution 1701 (2006) et sapent la crédibilité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des Forces armées libanaises. De plus, la demande adressée aux Forces de défense israéliennes de fournir des données techniques sur les frappes utilisant des munitions en grappes n'a toujours pas reçu de réponse.

Les quelques mois à venir sont critiques pour la relance du processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Il sera essentiel de réaliser des progrès marqués dans les négociations bilatérales. Toutefois, il est peu probable que cela se produise, en tout cas durablement, si la situation sur le terrain ne s'améliore pas de façon significative. Les donateurs doivent honorer les louables engagements qu'ils ont pris à Paris, et les parties assumer leurs responsabilités dans les faits de sorte qu'un nouveau climat de confiance, de sécurité et de mobilité physique puisse se dégager.

Les envoyés du Quatuor continueront de se réunir pour faire le bilan de la situation dans la période importante qui s'annonce, et ses principaux responsables sont convenus de se rencontrer régulièrement en 2008 pour évaluer les progrès et appuyer les efforts des parties. Il sera également essentiel que les partenaires du Quatuor et de la Ligue arabe restent en contact étroit pour favoriser le processus bilatéral et coordonner de près l'action menée pour la paix régionale au sens large, en gardant à l'esprit l'importance de l'Initiative de paix arabe. Le Secrétaire général et l'ONU continueront d'œuvrer en faveur d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Pascoe pour son exposé.

Remerciements aux membres sortants du Conseil

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit peut-être de la dernière séance de cet organe pour décembre 2007, je voudrais exprimer les remerciements les plus sincères du Conseil de sécurité à ses cinq membres sortants – le Congo, le Ghana, le Pérou, le Qatar et la Slovaquie. Je sais que je parle au nom du Conseil en les félicitant pour leur travail acharné et leurs contributions durant l'exercice biennal 2006-2007.

Lorsque les membres d'une famille s'en vont, c'est la tristesse qui prévaut, car on mesure alors ce qu'ils ont apporté à la famille. Comme dans toutes les familles, il y a des moments de débat – de « discussion franche », comme on dit dans notre jargon –, mais c'est précisément grâce à cette possibilité qui nous est donnée d'avoir des discussions franches que nous nous enrichissons et que nous parvenons à des résultats. C'est en tenant compte des efforts et des points de vue de chacun que nous atteignons nos objectifs. Il me semble que, parallèlement à la tristesse, nous ressentons aussi le lien spécial que nous avons noué entre nous pendant cette période. Nous nous en souviendrons. Je souhaite à tous mes collègues bon vent.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à participer à des consultations officieuses afin de poursuivre notre débat sur ce sujet.

La séance est levée à 10 h 45.